



# **Elections des représentants Parents d'Eleves au Conseil d'Administration 2020/2021**

mardi 15 septembre 2020, par [Mme DAPPE \(Secrétaire administratif\)](#)

ELECTIONS DES DELEGUES DES PARENTS D'ELEVE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

NOTE AUX PARENTS

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration se dérouleront au collège, au CDI, le :

**VENDREDI 09 OCTOBRE 2020 de 8H00 à 11H30**

A cette occasion, je vous rappelle :

- Que chaque parent d'un enfant est électeur et éligible, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. Les deux parents électeurs peuvent être candidats (sur la même liste ou sur des listes différentes)
- Tout tiers qui s'est vu confier un enfant et qui accomplit tous les actes usuels relatifs à la surveillance et à l'éducation de l'enfant exerce, à la place des parents, le droit de voter et de se porter candidat aux élections
- Un groupe indépendant de parents d'élèves se propos d'ordinaire au suffrage des parents.
- Les parents qui le souhaitent peuvent constituer une liste hors association (contacter le principal au plus vite), la liste des candidats doit comporter au minimum deux noms et au maximum douze noms et doit être déposée avant le 28/09/2020 à minuit délai de rigueur.
- **La liste des parents d'élèves constituant le corps électoral est consultable auprès du secrétariat de direction à partir du 29 septembre 2020 - 8h00.**
- **Le matériel de vote ainsi que la note précisant les modalités et les conditions de vote par correspondance seront remis aux élèves le jeudi 01 et vendredi 02 octobre 2020.**
- **Le dépouillement est public et commence le vendredi 09 octobre à 11h35.**

**Si vous êtes intéressés, vous pouvez constituer une liste ou rejoindre le groupe existant au sein du collège. A noter l'adresse mail : [deleguesparentsstiala@gmail.com](mailto:deleguesparentsstiala@gmail.com)**

S. BERRAHAL  
Principal